

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Renouvellement
urbain - Echanges
fonciers entre la Ville
de Floirac et
Aquitanis – cession
parcelle AE 554**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE,
M. DANDY, M. RAIMI, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. HADON,
M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme GRANJEON à Mme LOUKOMBO SENG
Mme MILLORIT à M. NAFFRICHOUX
M. BAGILET à M. GALAN**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac et Aquitanis ont signé le 20 janvier 2009, un protocole d'échange foncier et de planification pour la mise en œuvre opérationnelle de la rénovation urbaine du quartier Libération. Ce protocole organise les échanges fonciers dans le cadre des dispositions de la convention de partenariat financier avec l'Agence nationale de Rénovation Urbaine, signée le 26 juin 2006.

Pour permettre à Aquitanis de finaliser l'aménagement et la construction du lot n°3 situé en bordure de l'avenue Libération et de la rue Yves du Manoir, il est nécessaire que la ville cède la parcelle cadastrée section AE numéro 554, d'une superficie de 678 m². Cette parcelle provient de la cession gratuite par Aquitanis des espaces verts à la ville, à l'issue de la construction de la résidence Saint Marc. En conséquence il est proposé que cette cession se réalise dans les mêmes conditions.

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du terrain, en date du 29 janvier 2018 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de commission Urbanisme Renouvellement Urbain et Servies Techniques réunie en date du 23 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Emet un AVIS FAVORABLE pour la cession gratuite par la ville à Aquitanis, de la parcelle cadastrée AE 554, d'une superficie de 678 m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cet échange.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 5 AVRIL 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	